

Annexe II b
Règlement d'examen

Baccalauréat professionnel « perruquier posticheur »		Candidats voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public			Candidats voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, CNED, candidats justifiant de trois années d'activités professionnelles		Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h 00	CCF	
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h 00	CCF	
E.2 Analyse scientifique et technologie de situations professionnelles		3	CCF		Ponctuel écrit	3 h 00	CCF	
Sous-épreuve E21 : Sciences appliquées et technologie	U 21	2	CCF		Ponctuel écrit	3 h 00	CCF	
Sous-épreuve E22 : Économie-gestion	U 22	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
E.3 Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		11						
Sous-épreuve E31 : Pose, adaptation, conseils, vente et entretien de compléments capillaires	U.31	4	CCF		Ponctuel pratique	3 h 00	CCF	
Sous-épreuve E 32 : Conception technique et artistique d'une perruque	U.32	2	CCF		Ponctuel pratique	30 min	CCF	
Sous-épreuve E 33 : Transformation de postiches et extensions, coiffage de perruque, pose et mise en harmonie du visage	U.33	4	CCF		Ponctuel pratique	4 h 00	CCF	
Sous-épreuve E 34 : Prévention-santé-environnement	U.34	1	CCF		Ponctuel écrit	2 h 00	CCF	
E.4 Langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E.5 Épreuve de français et histoire-géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve A5 : Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve B5 : Histoire-géographie et éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2 h 00	Ponctuel écrit	2 h 00	CCF	
E.6 Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuve facultative Langue vivante (2)	UF1		Ponctuel Oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)

(1) Dont 5 minutes de préparation.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.